



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 27 octobre

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 15/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014 ;
- lu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 60 voix et 2 abstentions



1. **D'établir** l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016.
2. **De maintenir** le taux communal d'imposition à 61% de l'impôt cantonal de base.
3. **De maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2014.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 27 octobre 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : RÈGLEMENT ET TARIF DES ÉMOLUMENTS DE L'OFFICE DE LA POPULATION

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 16/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014 ;
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 61 voix et 1 abstention



1. **D'adopter** le règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population.
2. **De fixer** l'entrée en vigueur dudit règlement au 1^{er} janvier 2015.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 27 octobre 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE LOCAUX DE VESTIAIRES, DE LOCAUX SANITAIRES ET DE LOCAUX TECHNIQUES ET DIVERS POUR LE FUTUR CENTRE SPORTIF DE LA TIOLEYRE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 17/2014 de la Municipalité du 8 septembre 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 38 voix, 16 contre et 8 abstentions



1. **D'autoriser** la Municipalité à faire entreprendre l'étude des travaux de réalisation de locaux de vestiaires, de locaux sanitaires et de locaux techniques et divers pour le futur centre sportif de La Tioleyre.
2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- (sortie des liquidités : 2^{ème} semestre 2014).
3. **De laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de dix ans, à raison de CHF 12'000.- par année (chapitre 430), le premier au budget 2015.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 27 octobre 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : CAUTIONNEMENT FONDATION POUR LA CONSERVATION DE LA MAISON BUTTIN-DE-
LOËS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 18/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 56 voix, 2 contre et 4 abstentions



- **D'autoriser** la Municipalité à signer la convention de crédit-cadre et l'acte de cautionnement en faveur de l'UBS de CHF 500'000 en garantie du crédit octroyé par cet établissement à la Fondation pour la Conservation de la Maison Buttin-de-Loës.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 27 octobre 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : RÉFECTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES AU LIEU-DIT « LA DAUBOUZAZ » À
EPESES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 19/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 62 voix (à l'unanimité)



1. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du collecteur situé dans le secteur de La Dauboudaz.
2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 95'000.-.
3. **De financer** cet investissement par la trésorerie courante.
4. **D'amortir** cet investissement en une fois, sur les comptes 2015 (chapitre 461) par prélèvement sur le Fonds du réseau d'égouts.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo